

COMMISSION DES FINANCES DU CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

Préavis municipal 06/14 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2015

RAPPORT

Date séance : 08.09.2014, 15.09.2014, 29.09.2014

Commission:présents Mme Sylvie Elben
MM Antoine Briachetti, Bruno Daengeli, François Martignier, Michel Ruffieux

Excusés : Bernard Treboux, Robert Dutoit

Municipalité: présents MM Didier Lohri (syndic), Pierre Miauton, Alexandre Rastello, Laurent Vukasovic
(séance du 08.09.2014)

M. Didier Lohri nous a remis et commenté le préavis no 6/14

Point d'impôt supplémentaire: CHF 53'000.-

En sa séance du 10 décembre 2013, le Conseil Communal a accepté le crédit de construction pour la nouvelle salle de sports. La situation actuellement bloquée du dossier du droit de superficie du centre du village empêche de budgétiser et prendre en compte pour l'exercice 2015 la rentrée financière en résultant, soit CHF 36'000 par an.

Impôt foncier et autres: CHF 50'000.- et CHF 13'000.-

L'augmentation de l'impôt foncier ainsi que de certaines taxes de base personnelles telles que stipulées sur le préavis nous semble participer correctement à l'égalité de traitement invoquée par la Municipalité.

Conclusion :

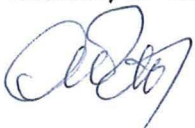
La Commission des Finances, recommande au Conseil Communal de Bassins

D'accepter le préavis no. 6/14

D'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2015, comme présenté dans le préavis municipal no 6/14 soit 71 points d'impôts communaux et le tableau ci-dessus du préavis pour les autres impôts ;

D'autoriser la Municipalité à le soumettre à la ratification du Conseil D'Etat en vue de son application, pour un an, dès le 1^{er} janvier 2015

Bassins, le 29 septembre 2014



Antoine Briachetti



Bruno Daengeli



Sylvie Elben
(rapporteur)



François Martignier

Michel Ruffieux